

Renseignements importants et règles de sécurité

2026-2027

ARRIVÉE :

Nous demandons aux élèves marcheurs de se présenter dans la cour arrière à compter de 7h47 le matin et 12h37 l'après-midi. **Avant ces heures, aucune surveillance n'est assurée dans la cour.** La **ponctualité** est un gage de réussite, alors le respect de l'heure du début des classes est important pour nous.

Le stationnement de l'école est strictement réservé aux membres du personnel. Les parents qui viennent reconduire leurs enfants au SDG doivent le faire via le débarcadère du SDG, devant l'école. À noter que le débarcadère ferme à 7h40 et ouvre à 15h45. Les parents des élèves qui ne sont pas utilisateurs du SDG et qui désirent reconduire leurs enfants doivent utiliser le stationnement de la bibliothèque.

DÉPART :

Le **départ des élèves**, à 15h05, est un moment où nous devons faire preuve de vigilance et d'organisation pour **assurer la sécurité de tous nos élèves**. Considérant l'architecture de l'école et afin de rendre nos déplacements efficaces, les élèves sont divisés en 3 catégories:

- Les élèves inscrits au SDG sont reconduits auprès de leur éducatrice;
- Les élèves utilisateurs du transport scolaire sont reconduits à la sortie avant de l'école;
- Les élèves qui quittent en transport actif (Marche, vélo, trottinette, etc.) sont reconduits à la sortie arrière de l'école.

L'engagement pris auprès du SDG ou du transport scolaire lors de l'inscription se doit d'être respecté. Dans le cas où un **changement EXCEPTIONNEL** devait avoir lieu, une procédure a été établie afin d'assurer l'organisation sécuritaire du départ des élèves.

Une telle demande étant exceptionnelle ne devrait pas être récurrente pour un même élève. Si une telle situation se produisait, une rencontre avec la direction devra être planifiée afin de comprendre les enjeux et de trouver des solutions sécuritaires.

1. Départs hâtifs (durant les heures de classe) (maximum 15h00)

- Aviser le secrétariat via l'application Clic-École, en indiquant l'heure exacte à laquelle un parent viendra chercher l'enfant;
- Si vous désirez que votre enfant quitte comme marcheur (durant les heures de classe), veuillez :
 - L'indiquer clairement dans la section « remarque » de l'application;
 - Aviser votre enfant qu'il devra se présenter au secrétariat avant de quitter l'école.
- Il est fortement recommandé d'aviser également l'enseignant, par courriel, du départ de votre enfant pendant les heures de classe.

Les départs hâtifs et les retours **ne peuvent pas se faire entre 11h30 et 12h30** car l'école est fermée entre ces heures. Vous devez donc prévoir venir chercher votre enfant avant ou après le dîner.

2. Changement exceptionnel du mode de départ À LA FIN DES CLASSES (à 15h05)

Pour tout changement exceptionnel du mode de départ à la fin de la journée :

- Les parents doivent aviser au moins 24 heures (jour ouvrable) à l'avance, par courriel, toutes les personnes suivantes :
 - Le secrétariat de l'école - stmarc@cssdgs.gouv.qc.ca
 - Le service de garde (Si fréquenté le soir) – sdg.stmarc@cssdgs.gouv.qc.ca
 - L'enseignant(e) de votre enfant – Prénom.Nom@cssdgs.gouv.qc.ca

Un parent vient récupérer son enfant à la fin des classes : L'élève sera considéré « marcheur ». Vous devrez l'attendre à la passerelle, à l'entrée de la cour d'école, à 15h05.

L'élève quitte seul : L'élève sera considéré « marcheur » et quittera par la passerelle à 15h05 avec tous les autres élèves « marcheur ».

****Un élève du préscolaire (maternelle) ne peut quitter l'école sans la présence d'un adulte.**

3. Changement EXCEPTIONNEL du mode de départ durant les heures du service de garde (15h06 à 18h00)

- Aviser le service de garde par courriel au moins 24h (jour ouvrable) à l'avance :
 - Sdg.stmarc@cssdgs.gouv.qc.ca

 **Aucun départ du service de garde ne sera autorisé entre 15 h 06 et 15 h 15 afin de faciliter la coordination des départs de façon sécuritaire.**

Transport actif au printemps

L'arrivée du printemps incite certaines familles à opter pour le transport actif. Ainsi, au mois d'avril, un courriel sera envoyé à tous les parents de l'école afin de leur offrir la possibilité de modifier leur engagement pris en début d'année. Nous ajusterons alors notre organisation du départ en fonction des réponses à ce courriel. Si tel est votre choix familial, votre enfant sera reconduit à la sortie arrière de l'école et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. ****Un élève du préscolaire (maternelle) ne peut quitter l'école sans la présence d'un adulte.**

BICYCLETTES et TROTINETTES:

Les bicyclettes et les trottinettes sont acceptées à l'école à condition que l'élève...

- Circule en respectant le code de sécurité routière;
- Range cette dernière dès son arrivée à l'école aux endroits réservés à cet effet, soit sur les clôtures.

Il est à noter que nous ne sommes pas responsables des dommages causés à une bicyclette ou à une trottinette. Il est interdit de circuler à bicyclette ou en trottinette dans le stationnement de l'école et dans la cour de l'école.

Les planches à roulettes et les patins à roues alignées sont interdits sur le terrain et à l'intérieur de l'école.

ACCÈS À L'ÉCOLE ET À LA COUR D'ÉCOLE :

L'école est avant tout un lieu de travail et d'apprentissage pour les enfants et il se doit d'être sécuritaire. Lors des heures de classes, toutes les portes de l'école sont verrouillées ainsi que la porte d'entrée principale (mécanisme d'ouverture par le secrétariat). **L'accès à l'école doit être contrôlé et tout visiteur doit se présenter au secrétariat pour obtenir la permission de circuler.**

Nous demandons donc aux parents qui reconduisent ou récupèrent leurs enfants, à l'extérieur, de rester dans la passerelle, à l'entrée de la cour d'école.

Lorsqu' un élève oublie du matériel en classe, il n'est pas permis d'aller le récupérer après les heures de classe. L'élève a la responsabilité de s'assurer qu'il a tout le matériel requis pour ses devoirs et leçons.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Matin : 7h45 à 11h30

Après-midi : 12h30 à 15h15

Le secrétariat est fermé sur l'heure du dîner, soit de 11h30 à 12h30. Aucun départ ne sera autorisé entre ses heures, sauf si c'est l'école qui vous contacte car votre enfant est malade. Donc, si vous devez venir chercher ou porter votre enfant durant les heures d'école, vous devez vous présenter sur les heures d'ouverture du secrétariat.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Il est important que l'élève soit habillé de façon appropriée selon la saison. Vous pouvez vous référer au thermomètre vestimentaire que vous trouverez dans les pages suivantes. À **l'automne et au printemps, les élèves doivent avoir deux paires de chaussures, une pour l'intérieur et une pour l'extérieur.**

APPAREILS DE TÉLÉCOMMUNICATION :

L'utilisation des appareils de télécommunication (cellulaire, montre intelligente ou autres) **est interdite** à l'école, sur les terrains de l'école et en sorties scolaire. L'appareil serait alors confisqué et le parent, invité à le récupérer au secrétariat de l'école, entre 7h30 et 15h30

SANTÉ, MALADIES CONTAGIEUSES ET ALLERGIES :

Il est important de remplir avec précision la **fiche de santé** (feuille rose). En cours d'année, le cas échéant, assurez-vous de communiquer tout changement à la secrétaire de l'école.

Si un enfant est malade durant la journée, nous communiquons avec les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant dans les meilleurs délais.

En accord avec la politique alimentaire du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries, les élèves doivent apporter à l'école des collations variées, équilibrées et nutritives. Une saine alimentation et des aliments **faibles en sucre** facilitent la concentration et diminuent l'agitation. **Les barres de chocolat, les bonbons, les boissons gazeuses et les croustilles sont interdits.** De plus, **les produits contenant des noix et/ou arachides sont interdits.**

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS :

Si votre enfant est tenu de prendre un médicament **SOUS ORDONNANCE** durant les heures de cours, il est important de remplir le formulaire d'autorisation d'administration des médicaments disponible au secrétariat. Le médicament devra être dans son contenant d'origine comprenant l'étiquette de prescription. **Aucun médicament disponible en vente libre ne peut être administré aux enfants et il est interdit d'en mettre dans le sac de votre enfant pour des raisons sécurité.**

URGENCES ET INTEMPÉRIES :

Il est possible que nous devions **retourner votre enfant à la maison en cours de journée** pour des raisons **majeures**, telle une panne d'électricité, un bris de chauffage ou autres. Dans ce cas, les parents seront contactés afin de venir chercher leur enfant.

Dans le cas d'intempéries majeures (tempête, verglas, ...) qui débutent durant la nuit, le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) vous avise tôt le matin de la fermeture de l'école. L'information sera alors diffusée sur le site internet du CSSDGS (cssdgs.gouv.qc.ca) et sur la page Facebook du CSSDGS.

OBJETS PERDUS ET TROUVÉS :

Les objets bien identifiés se retrouvent tellement plus facilement! Nous demandons aux parents **d'identifier les vêtements, le sac d'école, la boîte à lunch et les fournitures scolaires de leur enfant.**

Les objets non réclamés seront remis à un organisme de bienfaisance au congé des fêtes et aux vacances d'été.

Si l'élève oublie un item à la maison (boîte à lunch, bouteille d'eau...), les parents doivent s'assurer de venir porter le tout **avant 10h**. La tournée de classe au cours de laquelle seront remis ces items se fera à la récréation du matin. Dans l'entrée de l'école, vous trouverez la procédure pour déposer ces items oubliés.

SORTIES ÉDUCATIVES :

Lors des sorties éducatives, l'enseignant de votre enfant vous transmettra les informations essentielles. Votre autorisation écrite sera requise pour chaque sortie. Si votre enfant ne peut participer à une activité pour une raison médicale et à moins d'avis contraire de votre part, il pourra se présenter à l'école et nous lui assurerons un encadrement adéquat.

CODE D'ÉTHIQUE EN INFORMATIQUE

Toute utilisation des services informatiques (ordinateurs, réseau Internet et courrier électronique) doit être préalablement autorisée. Assurez-vous de compléter le formulaire remis à votre enfant à la rentrée.

ABSENCES DES ÉLÈVES EN VACANCES :

Prendre des vacances avec son enfant pendant l'année scolaire est un choix parental. Les enseignants ne prépareront pas de travaux scolaires pour cette période et ne feront pas de récupération personnalisée au retour de l'enfant.

ABSENCES DE NOS JEUNES SPORTIFS :

Il arrive que des élèves s'absentent durant les jours de classe pour des compétitions sportives. Les enseignants ne reprendront pas un cours manqué par l'élève et ne prépareront pas de plan de leçons personnalisé.

Merci de votre collaboration,

Bonne année scolaire 2026-2027!